

## REUNION DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf et le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

**Présents** : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, GUESNIER, GUFFROY, Mme JAROT, MM. LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, LAMARRE, Mmes BARRAS, CLEDIC, MM. DAUREIL, PRAYEZ, DEHAIS et Mme ANNEET

**Absent représenté** : M. LIVET par M. le Maire

-----  
Monsieur PERRIN a été désigné secrétaire de séance.

-----  
Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers représentés : 1

Date de la convocation : 4.12.2009

Date de l'affichage : 10.12.2009

-----  
Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Monsieur Guesnier donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Une procédure de modification par enquête publique du POS de la commune de Clairoix a été mise en œuvre suite aux délibérations de la Commune en date du 11 février 2009 et du Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne du 25 février 2009, conformément au 2ème alinéa de l'article L.123-13 et R.123-24 du Code de l'Urbanisme.

L'objectif de la modification du POS de Clairoix porte principalement sur la mise en place de dispositions règlementaires visant la protection du patrimoine naturel et bâti de la commune, sur l'adaptation des règles de stationnement dans le tissu ancien et sur la modification des règles pour une zone 1NAh.

La modification du POS de CLAIROIX ne porte pas atteinte à l'économie générale du document. Elle n'a pas pour effet de réduire ou de supprimer un espace boisé classé, ni une zone NC ou ND.

La modification proposée du POS de CLAIROIX est compatible avec l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier de projet de modification du POS a été notifié préalablement à l'enquête publique pour avis aux Personnes Publiques Associées, lesquelles n'ont pas formulé de remarques.

L'enquête publique a eu lieu du 16 octobre au 14 novembre 2009 inclus, durant 30 jours consécutifs. Madame SYOEN a été désignée par le Tribunal Administratif d'Amiens comme

Commissaire Enquêteur. L'ensemble des modalités relatives à l'organisation de l'enquête publique a été respecté, notamment l'insertion des avis au public dans la presse (Le Parisien et Le Courrier Picard du 30 septembre, des 1er et 17 octobre 2009).

Trois permanences se sont tenues en Mairie de Clairoix, les 17 et 31 octobre et le 14 novembre 2009 et 9 remarques ont été formulées par le public dans le registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Considérant l'absence de contestation du public et l'avis favorable du commissaire enquêteur et des Personnes Publiques,

Le Conseil Municipal,

ENTENDU le rapport présenté,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'Agglomération de la Région de Compiègne de la modification n°4 du POS de CLAIROIX.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Monsieur le Maire informe que c'est la dernière modification que l'on fera sur le POS, en effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il ne pourra y avoir que de petites révisions car il faudra passer en PLU. La commission urbanisme aura en charge ce passage au plan local d'urbanisme.*

*Sur la modification actuelle, les observations présentées par Monsieur LEGRAND et M. CORREA/Mme MAIRE n'ont pas été prises en compte car elles sont hors sujet.*

- *Monsieur LEGRAND demande que son habitation soit située en zone constructible.*
- *M. CORREA et Mme MAIRE demandent une extension de la zone UD sur leur terrain qui est partagé en 2 afin qu'ils puissent agrandir leur habitation. Le retrait par rapport à la voie est passé à 3 mètres par l'actuelle modification mais cela ne suffit pas car il souhaite construire 20 à 25 m<sup>2</sup> de plus, cela suppose que l'on supprime l'alignement.*

**MODIFICATION N° 4 DU POS :**

- 1) *Trame jardin : en fond de parcelle rue du Tour de Ville, rue de la République côté Mont Ganelon et voie ferrée (il n'y aura plus de construction en 2<sup>ème</sup> rideau). Monsieur Algier demande s'il est possible d'installer des cabanes de jardin (cela n'est pas précisé, donc non autorisé).*
- 2) *Renforcement des règles de stationnement en zone centrale sur les propriétés*
- 3) *Suppression de l'emplacement réservé près du cimetière*
- 4) *Modification de la zone 1Naha rue Marcel Bagnaudez destinée à l'accueil d'un programme de logements de moyenne densité. Pour permettre l'achat par Picardie Habitat, l'Etablissement Public Foncier, créé par le Conseil Général, peut acheter des parcelles pour ne pas démunir les communes de leurs terrains et passe un bail emphytéotique de 60 ans lissé sur plusieurs années.*
- 5) *Sous secteur 1NAha à côté de la parcelle en cause*
- 6) *Assouplissement de l'alignement de la zone UD : passage de 4 à 3 mètres*

*Monsieur le Maire ajoute que pour ERDF, l'histoire continue rue Marcel Bagnaudez, ils se sont aperçus qu'il n'y a pas assez de profondeur pour réaliser un forage, il faut donc faire une tranchée à laquelle le maire s'est opposé, le chantier est à nouveau bloqué.*

➤ **ROCADE NORD-EST – CONVENTIONS AVEC L'ETAT**

Mme PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Considérant la nécessité de maintenir et de modifier l'éclairage dans le secteur des Tambouraines suite à la réalisation de la rocade Nord-Est de Compiègne et d'intégrer au mieux cette infrastructure dans son environnement ;

Considérant qu'il importe de définir les travaux et de préciser les modalités dans lesquelles l'Etat et la commune de Clairoix en assumeront les prérogatives de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ainsi que le financement ;

Considérant qu'il convient de définir qui assumera l'exploitation et les charges de fonctionnement ;

Il est convenu que deux conventions interviendront entre l'Etat et la commune afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de réalisation et de maintenance de l'éclairage public d'une part et des aménagements paysagers du secteur des Tambouraines d'autre part.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à négocier les modalités et à signer les deux conventions avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Monsieur le Maire précise que l'investissement est à la charge de l'Etat et le fonctionnement à la charge de la commune en ce qui concerne le giratoire des rues de la République et du Général de Gaulle ; quant à celui de la Rocade, le fonctionnement revient à l'Agglomération.*

*Dans l'état actuel des choses, la convention d'éclairage peut être signée, mais pour les espaces verts, l'investissement de l'Etat est de 45 000 € et les 50 000 € revenant à la commune sont descendus à 30 000 €, cela double le budget des espaces verts de la commune.*

*Côté lotissement, c'est l'ARC qui réalise l'investissement et il est souhaitable de savoir ce qu'il vont planter.*

➤ **SALLE POLYVALENTE**

Mme BARRAS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les propositions de tarifs 2010 de la salle polyvalente sont les suivants :

	Proposition 2010		Tarif 2009		Augmentation
	Extérieur	Clairoix	Extérieur	Clairoix	
<b>Salle 15 x 15</b>					
Une journée complète 24 heures <i>Du samedi matin au dimanche matin</i> <i>Du dimanche matin au lundi matin</i>	550 €	275 €	540 €	270 €	1,85 %
6 heures (dans la plage horaire de 8h à 20h)	170 €	85 €	165 €	82,50 €	3,03 %
Il sera appliqué un demi-tarif pour la journée supplémentaire					
<b>Petite salle</b>					

Du vendredi 16h au lundi matin	600 €	300 €			
Une journée complète 24 heures <i>Du samedi matin au dimanche matin</i> <i>Du dimanche matin au lundi matin</i>	340 €	170 €	320 €	160 €	6,25%
6 heures (dans la plage horaire de 8h à 20h)	140 €	70 €	130 €	65 €	7,69 %

La caution sera de 300 € pour chacune des salles.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Monsieur le Maire dit que les horaires de la petite salle ont été remodelés en réalisant une plage horaire de week end, cela permet de faire les états des lieux pendant le travail des services techniques.*

#### ➤ **TRANSFERT DU SIEGE DU SIVOC**

Monsieur DEHAIS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 5 novembre 2009, le Conseil Syndical du SIVOC a décidé le transfert du siège du SIVOC à l'adresse des nouveaux locaux, soit au n°1079 rue de la république à MARGNY LES COMPIEGNE (au lieu du n°1059).

Afin qu'un nouvel arrêté préfectoral soit pris il est demandé à chaque commune membre du SIVOC de délibérer pour accepter ce transfert.

En conséquence, il vous est proposé d'entériner la décision du SIVOC.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Monsieur DEHAIS ajoute que cela ne change rien car c'est le collège qui recevait le courrier.*

#### ➤ **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE L'APPARTEMENT 2 RUE DE FLANDRE**

Une convention d'occupation d'un appartement de type IV sis 2 rue de Flandre a été passée avec Monsieur LAMARRE le 15 mars 2004 à titre précaire pour une durée de 6 mois renouvelable.

Nous vous proposons de passer un nouveau bail avec Monsieur LAMARRE pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le prix au 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'élève à 563,28 € et comprend la location et le chauffage.

Ce prix sera actualisé, comme auparavant, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice de révision des loyers.

Adopté par le Conseil Municipal

#### ➤ **PARCOURS HISTORIQUE – VIGNES : DEMANDE DE SUBVENTION –**

Afin de mettre en valeur le patrimoine de la commune, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un parcours historique d'une dizaine de « stations » comprenant chacune un panneau ayant pour objet de présenter succinctement un bâtiment ou un site ayant un intérêt historique.

Dans ce parcours, une station sera spécialement consacrée à l'implantation d'une vigne sur un versant du coteau du Mont Ganelon afin de faire renaître une tradition.

Ce projet, auquel est associée l'association « les crinquieurs », permettra de rassembler les différents acteurs de la vie locale (associations, bénévoles ADAPEI..) et apportera un support pédagogique aux écoles.

Le montant total des travaux prévus dans un premier temps est estimé à 40 207 € HT, aussi, nous vous proposons de solliciter une subvention auprès du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie.

Adopté par le Conseil Municipal

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION - 3<sup>ème</sup> TRANCHE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES ST SIMON ET DU MARAIS –**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 9 Octobre 2007, le conseil municipal a pris l'engagement d'exécuter les travaux de mise en souterrain des réseaux et d'aménagement des rues Saint-Simon et du Marais en trois tranches.

La première tranche a été complètement exécutée et la deuxième tranche est en cours de réalisation, en conséquence, nous vous proposons de prévoir la réalisation de la troisième tranche de travaux avec une maîtrise d'œuvre assurée par l'Agglomération de la région de Compiègne qui a estimé le coût de l'opération à :

✓ Mise en souterrain des réseaux	386 404 € HT
✓ Travaux de réfection de voirie	519 723 € HT

Dans le cadre de la programmation 2010, vos commissions des travaux et des finances vous proposent :

- d'approuver le principe de réaliser les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche ;
- de solliciter une subvention du Conseil Général pour cette tranche.

Adopté par le Conseil Municipal

**QUESTIONS DIVERSES :**

- *Madame PELLARIN rappelle que la distribution des colis aux personnes âgées aura lieu le – décembre à partir de 9 h 30 – rendez-vous à la supérette.*
- *Monsieur GUESNIER informe que le Noël des écoles élémentaires aura lieu jeudi après midi à 15 h 30, celui de l'école maternelle vendredi matin présence du Père Noël, et après midi goûter.*
- *Monsieur LEDRAPPIER précise que le marché de Noël aura lieu dimanche et il y a une tombola à tenir.*
- *Information par Monsieur le Maire qui a reçu le maire de LOKASSA au BENIN (amené par Célestin BOSSOU qui habite à Clairoix), ensuite il est allé en Suisse.*
- *Les chasseurs demandent la location de la salle du samedi matin au lundi matin : l'accord est donné.*